

**MAIRIE**  
**de**  
**CHAMPNETERY**  
**Haute-Vienne**  
**87400**

**Tél. :0555560154**

**Fax :0555565475**

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 14 MARS 2019**

*COMPTE RENDU SOMMAIRE (affiché en exécution de l'article L121-17 du Code des Communes)*

**- COMPTES DE GESTION 2018 :**

Les Comptes de Gestion 2018 sont présentés par M. le Maire.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,

-statuant sur l'exécution des budgets Principal, et annexe du service de l'Eau Potable de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION**

**DECLARE** que les Comptes de Gestion des Budgets Principal et annexe du service de l'Eau Potable, dressés, pour l'exercice 2018, par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**- COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 :**

*M. le Maire cède la Présidence au Doyen d'Âge: M. Jean-Claude BASSET et quitte la salle de réunion du Conseil.*

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Claude BASSET, délibère sur les Comptes Administratifs Principal et annexe du service de l'Eau Potable, de l'exercice 2018, dressés par M. le Maire.

M. Jean-Claude BASSET présente le résumé suivant des comptes administratifs 2018 :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

	2002		2003		2004		2005										
Résultats reportés .....			281	520	10		51	018	11	325	568	31					
Opérations de l'exercice .....	313	008	35	293	700	59	51	326	38	391	374	63					
TOTAUX .....	313	008	35	673	220	69	51	326	38	391	374	63					
Résultats de clôture .....				335	212	11		51	319	98		390	162	12			
Restes à réaliser .....		0	00		0	00	16	952	00	5	600	00	16	952	00		
TOTAUX CUMULÉS .....				335	212	11	16	952	00	60	119	98	16	952	00		
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....				335	212	11				13	197	98			378	710	12

COMPTE ANNEXE POUR le SERVICE de l'EAU POTABLE

	2002		2003		2004		2005									
Résultats reportés .....			51	270	81		72	282	53	127	723	31				
Opérations de l'exercice .....	10	779	52	30	740	15	90	381	91	69	617	00				
TOTAUX .....	10	779	52	85	610	96	90	381	91	141	569	53				
Résultats de clôture .....				61	831	11		52	181	62		117	016	06		
Restes à réaliser .....		0	00		0	00	0	00	0	00		0	00			
TOTAUX CUMULÉS .....				61	831	11	0	00	52	181	62	0	00	117	016	06
RÉSULTATS DÉFINITIFS .....				61	831	11			52	181	62			117	016	06

En l'absence de Monsieur le Maire, Pierre LANGLADE,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

**APPROUVE les Comptes Administratifs 2018 des Budgets Principal et annexe du service de l'Eau Potable de la Commune de Champnétery.**

*M. le Maire reprend la Présidence de la séance.*

**- TRAVAUX DE VOIRIE 2018-2<sup>ème</sup> TRANCHE- :**

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018-23-, en date du 06/04/2018, concernant le Programme de travaux de Voirie 2018 et l'acceptation du devis de l'entreprise GERY AND CO;

Vu la délibération n°2018-37-, en date du 28/06/2018, concernant la réalisation d'une première tranche de ces travaux de voirie 2018 ;

Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental, d'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 6 600€ représentant 50% d'une dépense estimée à 13 200€ HT pour la réalisation de grosses réparations de voirie sur les voies communales n° 1,21, 23a et 25 (2<sup>ème</sup> tranche) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE de faire réaliser, en 2019, à l'Entreprise GERY AND CO, la 2<sup>ème</sup> tranche du programme « Travaux de Voirie 2018 », à savoir les travaux suivants :**
  - \*réfection de la VC 25 dans le village de Pelouneix - coût = 9 340,50€ HT -
  - \*réfection de la VC 21 « de la VC 5 à Puy-Biby » - coût = 4 785,75€ HT -
- **d'un montant total de 14 126,25 € HT (soit 16 951,50€ TTC) , conformément au devis annexé à la présente délibération ;**
- **AUTORISE M. le Maire à commander les travaux énumérés ci-dessus à l'entreprise GERY AND CO ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019-C/2315-.**

**- CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE CONCERNANT LA COMMUNICATION SUR LE FINANCEMENT D'EQUIPEMENTS PUBLICS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE la convention, telle que proposée par M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Vienne et annexée à la présente délibération, entre le Département de la Haute-Vienne et la Commune de Champnétery, concernant la communication sur le financement des opérations suivantes :**
  - \*agrandissement et réaménagement de la salle polyvalente (3<sup>ème</sup> tranche)
  - \*grosses réparations de voirie sur les voies communales n° 1, 21, 23a, et 25 (2<sup>ème</sup> tranche).
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.**

**- CONVENTION DE FOURRIERE 2019, ENTRE LA COMMUNE ET LA SPA DE LA HAUTE-VIENNE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE la « Convention fourrière : enlèvement et garde des animaux –année 2019-» proposée par la Société Protectrice des Animaux (S.P.A. ) de Limoges et de la Haute-Vienne, telle qu'annexée à la présente délibération et AUTORISE M. le Maire à signer cette convention ;**

- **ACCEPTÉ** de verser à la S.P.A. de Limoges et de la Haute-Vienne une indemnité de 0,63€ par habitant (soit : 0,63€ X 555 hab. = 349,65€) ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P.2019-C/6188.

CHAMPNETERY, le 18 Mars 2019

Le Maire,

Pierre LANGLADE